

Règlement tombola - Eveil de Lyon 115 ans

Article 1 : Organisateur

L'Association Eveil de Lyon football loi 1901, organise une tombola qui débute le mercredi 13 mai 2026 et qui se termine le samedi 27 juin 2026 à 18h.

Article 2 : Utilisation des bénéfices

La recette de cette tombola a uniquement pour finalité de participer au développement du club.

Article 3 : Vente des billets

Les billets d'une valeur de 2 euros l'unité seront mis en vente sur le site "Go tombola". Il sera possible de les acheter jusqu'à 5 min avant le tirage soit le 27/06/26 à 17h55.

Article 4 : Participants et conditions de participation

Cette tombola est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure avec accord parental, qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola, au prix de 2 euros le billet.

La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve du présent règlement.

Article 5 : Description des lots

La liste complète des lots sera publiée le samedi 27 Juin 2026 au stade Xavier Guillemet, pendant l'événement. Une première liste est déjà disponible sur le site Go tombola.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à leur contre-valeur en argent, ni à un échange à la demande des gagnants.

Les lots contenant de l'alcool ne pourront être retirés qu'en présence d'un adulte. Dans le cas où aucun adultes gagnant n'est présent le jour j, les lots seront stockés au siège du club, le temps qu'un adulte gagnant vienne les récupérer.

Article 6 : Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu au stade Xavier Guillemet le samedi 27 juin 2026 à 18h30.

Le participant gagne dès lors que le numéro de billet qu'il a acheté est tiré au sort. Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

Article 7 : Retrait des lots

Les lots pourront être retirés à l'issue du tirage au sort. En cas d'absence le jour du tirage au sort, les lots pourront être retirés dans un délai de 14 jours au siège du club (150 rue Vauban 69006 Lyon). Les lots non retirés dans le délai de 14 jours après le tirage, L'Eveil de Lyon pourra en disposer pour toute remise en jeu ultérieure (tombola, loto, etc.).

Article 8 : Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de la tombola est consultable sur le site internet Go tombola, dans la rubrique de la tombola de l'Eveil de Lyon OU au stade Xavier Guillemet (1 av. Pierre de Coubertin 69100 Villeurbanne).

Article 9 : Contestation et litiges

Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de tirage.
Le présent règlement est régi par la loi française